

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 JANVIER 2007

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Michèle TROIZIER, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Hervé LEMOINE, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Michel BURBAN, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Mylène MADELAINE, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Martine GERMAIN, Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** le compte rendu du 13 décembre 2006
2. **ADOpte** la modification de statuts relative à l'adhésion de Villiers-Saint-Frédéric, effective à compter du 1er janvier 2007
PRECISE que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts
3. **CREE** un 6ème poste de Vice-Président
4. **PROCEDE A L'ELECTION** de Monsieur Sylvain DURAND, délégué de la ville de Villiers-Saint-Frédéric, 6ème Vice-Président
5. **CREE** la Commission Environnement et Patrimoine
6. **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la commune de Villiers-Saint-Frédéric relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
7. **DECIDE** que le projet « desserte du site Renault IDVU » à Villiers-Saint-Frédéric (dénivellation partielle de la rue Charles de Gaulle) est d'intérêt communautaire
PRECISE que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur cet intérêt communautaire.

Le Président,

Bernard JOPPIN

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 MARS 2007

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Nicole TESSON, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, François VENCENT, Rémi LUCET, Michel BURBAN, Catherine LANEN, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Mylène MADELAINE, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 janvier 2007
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2007, tant en fonctionnement qu'en investissement
3. **DESIGNE** les représentants des villes aux Commissions Communautaires
4. **DESIGNE** les représentants des villes à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
5. **DESIGNE** des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des pays de Houdan et Montfort-l'Amaury (SMEUA)
6. **DESIGNE** des représentants de la Communauté de Communes au SIEED

Le Président,

Bernard JOPPIN

| |
|---------------------------------|
| PROCES VERBAL SUCCINCT |
| DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE |
| DU 28 MARS 2007 |

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE –Hervé LEMOINE – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Nicolle TESSON – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Mylène MADELAINE – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Pouvoir : Monsieur MANCEAU donne pouvoir à Madame ROQUELLE

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 mars 2007

2. **APPROUVE** le compte administratif 2006 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

| | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 861 440.38 € | 6 400 219.21 € |
| Recettes | 2 297 506.71 € | 6 952 898.48 € |
| Excédent | 436 066.33 € | 552 679.27 € |

| Reste à réaliser | |
|-------------------------|-------------------|
| Dépenses | 19 015.42 |
| Recettes | 216 612.89 |

3. **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2006

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2006

| | Investissement | Fonctionnement |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2005 | 1 491 308.95 € | 272 560.70 € |
| Part affectée à l'investissement exercice 2006 | 0 € | - 150 000.00 € |
| Résultat de l'exercice 2006 | - 1 055 242.62 € | 430 118.57 |
| Excédent | 436 066.33 € | 552 679.27 € |

4. **APPROUVE** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2006 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement : Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 78 166,67 €

Section de fonctionnement : Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 474 512,60 €

5. **ADOPTE** l'attribution de compensation de taxe professionnelle pour 2007 de 3 437 546.23 € et de 3 468 381.15 € après régularisations.

| | Beynes | Jouars-Pontchartrain | Neauphle-le-Château | Saulx-Marchais |
|--|-----------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| TP de base | 2 212 053.25 € | 734 828.11 € | 605 932.03 € | 61 747.42 € |
| Centrale d'achats prévisionnelle 2007 | -739 529.00 € | -462 010.00 € | -246 847.60 € | -57 480.00 € |
| Prévision service instructeur 2007 | -19 700.00 € | -12 500.00 € | -8 600.00 € | -1 700.00 € |
| Attribution de compensation 2007 de base | 1 452 824.25 € | 260 318.11 € | 350 484.43 € | 2 567.42 € |
| Régul écart TP 2005 | 4 689.89 € | -8 512.86 € | 29 259.06 € | 8 960.48 € |
| Régul écart TP 2006 | 4 695.97 € | -8 512.85 € | 29 259.07 € | 8 960.50 € |
| Régularisation OM 2005 | 43 462.00 € | -4 937.00 € | -24 614.00 € | -2 644.00 € |
| Régularisation OM 2006 | 31 807.00 € | -20 572.00 € | -41 066.00 € | -5 422.00 € |
| Service instructeur 2005 | -65.18 € | -41.21 € | -28.56 € | -5.71 € |
| Service instructeur 2006 | -20 516.84 € | -12 971.52 € | -8 990.16 € | -1 798.03 € |
| Attribution de compensation 2007 après régularisation | 1 516 897.09 € | 204 770.67 € | 334 303.84 € | 10 618.66 € |

| | St-Germain-de-la-Grange | Thiverval-Grignon | Villiers-Saint-Frédéric | Totaux |
|--|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| TP de base | 131 073.00 € | 770 792.02 € | 938 572.00 € | |
| Centrale d'achats prévisionnelle 2007 | -135 595.00 € | -120 790.00 € | -200 100.00 € | |
| Prévision service instructeur 2007 | -4 300.00 € | -1 900.00 € | -6 400.00 € | |
| Attribution de compensation 2007 de base | -8 822.00 € | 648 102.02 € | 732 072.00 € | 3 437 546.23 € |
| Régul écart TP 2005 | 15 905.12 € | 18 727.14 € | 0.00 € | |
| Régul écart TP 2006 | 15 905.16 € | 18 727.18 € | 0.00 € | |
| Régularisation OM 2005 | 8 751.00 € | -22 403.00 € | 0.00 € | |
| Régularisation OM 2006 | 415.00 € | -19 179.00 € | 0.00 € | |
| Service instructeur 2005 | -13.97 € | -6.32 € | 0.00 € | |
| Service instructeur 2006 | -4 398.76 € | -1 990.68 € | 0.00 € | |
| Attribution de compensation 2007 après régularisation | 27 741.55 € | 641 977.34 € | 732 072.00 € | 3 468 381.15 € |

DIT que les sommes seront reversées aux communes au fur et à mesure de leur encaissement par la Communauté de Communes

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

6. **ADOPTE** le budget primitif 2007 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

1. Section de fonctionnement : 8 529 561,05 €
2. Section d'investissement : 2 106 062,63 €

7. **CONFIRME** que la période de lissage de taxe professionnelle pour la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines est de 12 ans à compter de 2005, avec une échéance prévue en 2016.

PRECISE que la période de lissage pour Villiers-Saint-Frédéric (date d'adhésion : 1^{er} janvier 2007) s'achèvera également en 2016, et s'étalera donc sur une durée de 10 ans

DEMANDE à la Trésorerie Générale de faire le nécessaire pour prendre cette décision en compte lors du calcul du produit de TP par cumul communal.

8. **DECIDE** de fixer à 14.52% le taux de la taxe professionnelle unique

9. **FIXE** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2007 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur des Yvelines » en lieu et place des communes membres.

| | Périmètre | Taux 2007 |
|--------|-------------------------|-----------|
| Zone 1 | Beynes | 9,86 % |
| Zone 2 | Jouars Pontchartrain | 7,12 % |
| Zone 3 | Neauphle-le-Château | 6,20 % |
| Zone 4 | Saulx Marchais | 7,43 % |
| Zone 5 | St Germain de la Grange | 7,36 % |
| Zone 6 | Thiverval Grignon | 4,5 % |

10. **DECIDE**, avec effet au 1^{er} mai 2007 :

⇒ de créer un poste de rédacteur territorial

⇒ de supprimer un poste d'agent administratif qualifié

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

| Filière administrative | | |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|
| GRADE | Ancien effectif | Nouvel effectif |
| Rédacteur | 1 | 2 |
| Adjoint administratif | 1 | 1 |
| Agent administratif qualifié | 1 | 0 |
| Filière technique | | |
| GRADE | Ancien effectif | Nouvel effectif |
| Agent de salubrité | 1 | 1 |
| Technicien supérieur Principal | 0 | 0 |
| Technicien supérieur chef | 1 | 1 |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2007, chapitre 012

Le Président,

Bernard JOPPIN

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 MAI 2007

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Geneviève de SAINT-POL – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Michel BURBAN – Laurence VAUVERT – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Mylène MADELAINE – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

- 1. APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2007
- 2. PROPOSE** un des terrains situé à proximité de la ferme de l'orme (lieu dit « les Célestins ») sur le territoire de Beynes pour implanter l'aire d'accueil des gens du voyage prévue par le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.
DEMANDE au Conseil municipal de Beynes son avis sur ce projet d'implantation
PRECISE que si l'avis du Conseil municipal de la ville de Beynes n'a pas été transmis dans le délai de 3 mois à compter de la transmission du projet de la Communauté de Communes, l'avis sera réputé favorable
PRECISE que si cet avis est défavorable, la décision sera prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil Communautaire
- 3. DEMANDE** au Préfet de mettre en place la procédure d'enquête publique préalable à l'opération « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric »
- 4. AUTORISE** le Président à signer une convention d'acquisition de terrains à l'euro symbolique avec la société iDVU-RENAULT dans le cadre du projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric ».
AUTORISE le Président à signer tout acte concernant cette acquisition et toutes pièces s'y rapportant.
INDIQUE que les frais d'acte et charges annexes (géomètre, plans...) seront à la charge de la société i-DVU-RENAULT.

5. SOLLICITE une subvention du Conseil Général dans le cadre du dispositif « Aide aux collectivités pour la mise en place de sites ou services web interactifs »

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention

Le Président,

Bernard JOPPIN

| |
|--|
| <p>PROCES VERBAL SUCCINCT</p> <p>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p>DU 04 JUILLET 2007</p> |
|--|

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Bernard JOPPIN – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Armand LANCESTREMERE – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Claude COPPIN a donné pouvoir à Marie-Aude LEJEUNE
Hervé LEMOINE a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE

Le Conseil Communautaire,

1. **DECIDE** de modifier le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 mai 2007
2. **DECIDE à la majorité (3 voix contre : Messieurs GARDERA – CARDINAUD – LAURENT)** d'installer une aire d'accueil pérenne des gens du voyage de 20 places, suivant la définition de la page 7 du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (arrêté 06-030 DDD du 27/03/06) « on considère que 1 place = 1 caravane » sur un terrain situé sur le territoire de Beynes, lieu-dit « Les Célestins ».
3. **AUTORISE à la majorité (1 voix contre : Monsieur HAUET)** le 1^{er} Vice-Président à signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la Communauté de Communes et la Mairie de Neauphle-le-Château
PRECISE que la Commune de Neauphle-le-Château remboursera à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines les traitements et charges afférentes à cette mise à disposition
4. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes le rapport d'activités 2006
PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseil Municipaux respectifs lors d'une séance publique
5. **DEMANDE à l'unanimité** le retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED)
6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer une convention financière relative au projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric » avec la société i-DVU
7. **DONNE à l'unanimité** un avis favorable sur la modification de périmètre et sur la sortie de la commune du Tertre Saint-Denis du Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan Montfort-l'Amaury (SMEUA)

8. **DONNE à l'unanimité** un avis favorable à la modification du Schéma de COhérence Territoriale des Pays de Houdan Montfort-l'Amaury prévue par le Conseil syndical du 10 avril 2007
9. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer une procédure de marché public pour l'achat de repas en liaison froide
10. **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°1 suivante :

| Nature | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------|------------------------|---------------|---------------|
| R 7311 | Contributions directes | | - 50 156,00 € |
| D 022 | Dépenses imprévues | - 50 156,00 € | |

11. **APPROUVE à l'unanimité** la motion relative au projet « Voie nouvelle de la Vallée de la Mauldre » suivante :

« Notre volonté est de nous assurer de la préservation des nuisances sonores, visuelles, environnementales et notamment de la qualité de l'air.

Le site de passage envisagé est en effet exceptionnel par sa diversité (forêts, animaux sauvages, la Mauldre elle-même avec ses berges et son caractère, activité agricole), et chacun d'entre-nous mettra toute sa détermination et sa volonté pour le préserver.

La Communauté reste très attentive à toute orientation de la Région et du Département, et tient à préserver un habitat sain sans refuser une réelle amélioration de la circulation locale.

Après en avoir écouté le point de vue de chaque commune, la CCCY prend en compte toutes les préoccupations et les souhaits exprimés.

⇒ *Considérant que le problème majeur, aujourd'hui et encore plus dans l'avenir, est représenté par les poids lourds et autres utilitaires;*

Observe qu'avant tout doit être réglée la circulation des poids lourds et autres utilitaires, par un cheminement spécifique dégagé de la proche banlieue parisienne.

⇒ *Considérant que l'étude de la circulation des véhicules de tourisme est d'une autre nature et naturellement plus complexe ;*

Observe qu'il importe d'étudier les trajets spécifiques de ces véhicules au regard des routes en cours d'agrandissement (RD 307) ou déjà saturées (RN 12).

⇒ *Considérant que les décisions sont prises dans des bureaux d'études :*

Observe qu'il convient que ceux qui orientent et préparent les décisions se déplacent sur le terrain, prennent contact avec les élus locaux et prennent en compte leurs observations.

En l'état actuel, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » s'oppose clairement à un projet de déviation 2 fois 2 voies, et s'oppose fortement à un projet de déviation locale 2 fois 1 voie établi sans concertation avec les élus et associations locales qui ne satisferait pas à un consensus général.

Nous mènerons notre veille avec vigilance, attention, persévérance, nos actions avec le souci permanent de l'écoute de nos habitants, en gardant en permanence la force de notre solidarité communautaire. »

Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2007**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Nicole TESSON – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Hervé LEMOINE a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 15 mai 2007
2. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 4 juillet 2007
3. **SOLLICITE** à l'unanimité une subvention du Conseil Général des Yvelines pour le projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric » au titre de l'aide économique

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention

4. **SOUHAITE PARTICIPER** à l'unanimité activement aux travaux de révision/extension du Parc, à l'invitation du Conseil régional d'Ile-de-France et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

DESIGNE Monsieur Denis GARDERA – 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », comme représentant titulaire de la Communauté de Communes au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

DESIGNE Monsieur Sylvain DURAND – 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », comme représentant suppléant.

DESIGNE Monsieur Robert CARDINAUD – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Environnement – Milieux Naturels »

DESIGNE Monsieur Alain JUND – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Urbanisme – Habitat – Paysage »

DESIGNE Monsieur Claude COPPIN – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Maîtrise des énergies »

DESIGNE Madame Sophie SAUTEUR – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Patrimoine – Culture »

5. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes de 2006, le Rapport annuel 2006 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération.

PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique.

Le Président,

Bernard JOPPIN

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 DECEMBRE 2007

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Laure ROQUELLE, Bernard JOPPIN, Alain JUND, Nicole TESSON, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Michel BURBAN, Bertrand HAUET, Armand LANCESTREMERE, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Martine GERMAIN, Marie-France GONCALVES

Claude MANCEAU a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE
Jacqueline BOLJEVIC a donné pouvoir à Bertrand HAUET

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 10 octobre 2007
2. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder à une consultation pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet « aire d'accueil des gens du voyage »
3. **DEMANDE LA PROROGATION** à l'unanimité du délai de 2 ans suivant la publication du Schéma Départemental pour l'accueil des Gens du Voyage du 27 mars 2006 prévu pour mettre à la disposition des gens du voyage une aire d'accueil
PRECISE que cette prorogation est de 2 ans
4. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder à une consultation pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet « Aménagement de la rue Charles de Gaulle » à Villiers-Saint-Frédéric
5. **DEMANDE** à l'unanimité sa sortie du SIEED à compter du 1^{er} janvier 2009
6. **CREE** à la majorité (1 abstention : Denis GARDERA) une commission d'accessibilité aux personnes handicapées
PRECISE que la nomination de ses membres s'effectuera après les consultations nécessaires

7. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à attribuer les lots et à notifier le Marché d'Appel d'Offres « Achat de repas en liaison froide »

| | Entreprise retenue | Montant estimatif du marché HT Annuel |
|------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Lot 1 : Jouars-Pontchartrain | Yvelines Restauration | 135 558.50 € |
| Lot 2 : Neauphle-le-Château | Yvelines Restauration | 52 644.00 € |
| Lot 3 : Saint-Germain-de-la-Grange | Yvelines Restauration | 48 678.00 € |
| Lot 4 : Saulx-Marchais | Yvelines Restauration | 19 035.00 € |
| Lot 5 : Thiverval-Grignon | AVENANCE | 27 232.00 € |

8. **AUTORISE** à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2008, de dépenses d'investissement, dans la limite suivante :

| Chapitre | Budget Prévisionnel 2007 | Proposition |
|------------------------------------|--------------------------|-------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 131 690.00 € | 10 000.00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 602 690.54 € | 30 000.00 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 670 000.00 € | 30 000.00 € |

Le Président,

Bernard JOPPIN